que, pour cette raison, le gouvernement des États-Unis continuera à maintenir un système de défense contre les avions de bombardement. A moins qu'il n'envisage de transformer complètement ses relations avec les États-Unis, le Canada peut opter entre deux choses: participer de quelque façon au système de défense contre les bombardiers, et par conséquent y exercer un certain contrôle, ou bien laisser les États-Unis libres de défendre l'Amérique du Nord, y compris le territoire canadien. Quant à moi, je ne suis pas prêt à accepter la seconde solution.

En ce qui concerne la séparation des accords de défense contre les bombardiers d'une part et contre les missiles d'autre part, la thèse des critiques ne tient plus, depuis que M. McNamara a dévoilé les projets américains d'établissement d'un système anti-missile léger. Le système américain sera établi entièrement en territoire américain et le Canada peut, s'il le désire, demeurer complètement à l'écart de ce système tout en continuant à collaborer avec les États-Unis au système de défense contre les bombardiers.

J'ai expliqué les raisons pour lesquelles le Gouvernement croit que le Canada devrait continuer à envoyer des forces en Europe et à participer au système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. J'ai aussi indiqué pourquoi j'entretiens toujours l'espoir que nous pourrons confier aux Nations Unies le soin d'assurer notre sécurité. En réalité, j'attends le jour où il nous sera possible de nous passer des deux alliances suivantes, l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Malheureusement, je ne puis prévoir la durée de cette transition, étant donné surtout que l'on ne peut prévoir le cours ni les conséquences de la politique chinoise pour l'avenir. Entre-temps, nous devons faire face à la situation actuelle et en accepter les exigences.

Il faut, même en continuant de contribuer aux accords de défense collective, travailler à accroître la capacité des Nations Unies d'améliorer les conditions de sécurité dans le monde. Car il semble bien que les Nations Unies, en dépit de leurs présentes difficultés, offrent encore le meilleur espoir d'intervention pacifique dans certaines circonstances. Personne ne saurait soutenir davantage l'opinion qu'aucune nation, aussi puissante soit-elle, n'a le droit de s'immiscer dans les affaires d'autres pays. Idéalement, on ne devrait intervenir que sous les auspices mêmes des Nations Unies. Nous devons donc étudier les faits, tels qu'ils sont et tels qu'on nous les présente; d'après ces données fondamentales, il nous faut agir quand les circonstances l'exigent. Les grandes puissances ont tout intérêt à encourager les Nations Unies à jouer leur rôle, qui limite les risques à encourir par toute intervention. Aucune nation ne représente la conscience de l'humanité. Les Nations Unies demeurent la seule organisation internationale qui, dans la plupart des cas, offre des garanties généralement acceptées d'impartialité qu'on exige d'un agent de l'extérieur.

Nous ne devons pas pour cela perdre de vue les difficultés qu'a soulevées ces derniers temps le retrait du Moyen-Orient de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU). Il n'est pas probable non plus que les Nations Unies se lancent dans des opérations de combat du genre de celles de la Corée ou du Congo. Le consensus limité qu'on peut obtenir présentement des grandes puissances et la défiance croissante que manifestent les pays du "tiers monde" à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent également en dehors des cadres des Nations Unies.